



# A BAS TOUTES LES PRISONS

mars 15

CIRCULATION  
D'INFOS POUR  
LUTTER CONTRE  
LA PRISON, LES  
ENFERMEMENTS,  
ET LE MONDE  
QUI EN A  
BESOIN...



**INCARCÉRÉE  
PENDANT 5  
MOIS À LA  
MAISON  
D'ARRÊT DE  
VALENCE, A.  
RACONTE SES  
CONFLITS AVEC  
L'ADMINISTRATION  
PÉNITENTIAIRE.**



Des gardiens, gradés, m'ont violentée. Au début, ma détention se passe pas trop mal on va dire. Et il y a eu un dérapage un vendredi soir, à un moment où le directeur est parti en vacances, le chef de détention aussi. Et là je sais pas ce qui s'est passé mais ça a vraiment dégénéré, tout m'est tombé dessus. En fait le soir, je suis restée dehors en sortant de l'atelier. Parce que normalement, ils devaient enlever une fille qui était dans ma chambre, je l'avais demandé, ça faisait des semaines que je ne dormais plus, et qu'ils m'avaient promis, le médical disait que je devais être toute seule. J'étais énormément fatiguée, j'ai patienté, patienté, et un soir en sortant de l'atelier, quand j'ai su qu'elle était encore là, j'ai dit : « Puisque c'est comme ça, j'attends dehors ».

La surveillante m'a laissée et elle est partie. Et deux gradés sont arrivés. Quand ils ont dit « vous nous suivez », je me suis levée et je les ai suivis. Ils s'en sont pris à moi, j'ai rien eu le temps de faire. Alors que je n'ai même pas résisté, ils m'ont donné des grands coups dans le dos jusqu'au bureau. Ils sont devenus complètement... Ca a été le début des violences.

Je me suis retrouvée avec des marques, j'ai fait faire un certificat médical que je cachais dans mon collant, le médecin a mesuré les hématomes, certains sous les os des poignets, enfin bon j'étais dans un état lamentable.

Le surlendemain à cause de problèmes de cœur le SAMU a demandé à ce que je sois extraite.

Au moment de l'extraction le gradé m'a menottée dans le dos et il a dit à la gardienne "viens avec moi on va lui faire une fouille à corps". Quand il a dit ça dans la panique j'ai réussi à dégager ma main droite, en disant que finalement je ne voulais pas aller à l'hôpital parce que je ne voulais pas qu'un homme me fouille, et encore moins en étant menottée. Et là il m'a attrapée et m'a jetée contre le mur. Il m'a tordu le

poignet, m'a menacée puis m'a attrapée et m'a jetée dans la cage et là il m'a prise à la gorge en me menaçant de me faire sauter mon aménagement de peine, en disant qu'un homme menaçait de se suicider du côté homme et que je leur faisais perdre du temps donc que j'allais avoir sa mort sur la conscience... Ils étaient au moins 6 gardiens à assister à la scène, pas un n'a bronché.

J'ai envoyé des courriers. Et la prison, quand ils ont compris que j'allais parler, tout est allé très vite, ça a été de la violence, de la pression, des menaces... pendant trois semaines ça a été le cauchemar.

J'ai fait une plainte au procureur, j'ai gardé l'enveloppe avec moi, dans mon collant, j'ai attendu le conseil de discipline, mais je n'ai pas voulu leur passer, parce qu'ils font un peu ce qu'ils veulent, et je l'ai alors passée à mon avocate, qui l'a remise au sous-directeur, pour qu'elle soit témoin, pour être sûre que la plainte arrive.

Pour vite se débarrasser de moi, pour que je n'aie le temps de rien, je suis passée en conseil de discipline.

Et quelques jours après ils sont arrivés dans ma chambre, ils m'ont jeté des cartons dans la figure, et je partais à Corbas au cachot.

Ils m'ont sanctionnée parce que je suis restée dehors. D'après eux, ça justifie un placement au QD : ils ont mis 5 jours de ferme et 5 jours de sursis. Mais à Corbas, ils n'ont pas compris ce que je faisais là. J'ai préparé un carton d'affaires, et quand je suis partie pour Corbas, les trois fameux gardiens qui m'ont violentée, ils étaient là, tous ensemble évidemment, tous contents de me faire partir. Et l'un, qui était au-dessus des gradés, me dit « y a pas assez de place dans le véhicule - je me suis aperçue ensuite que c'était faux - donc j'ai trié vos affaires ». Je lui ai dit « Mais il faudrait que je regarde un peu », et il a dit « C'est moi qui décide ce que vous avez besoin pour aller à Corbas ». Et j'en ai pleuré, parce que il m'avait laissé mes cigarettes, un gel douche et un peignoir, c'est tout ce que j'avais. Ils m'avaient enlevé tous mes vêtements.

Je n'ai pas averti mes enfants, ni personne ne l'a fait d'ailleurs. J'ai juste écrit au JAP. C'est allé tellement vite que je n'ai pas eu le temps de me retourner, ils ont tout annulé : mon téléphone, l'argent que

j'avais...

Après ces cinq jours, je suis revenue, et le directeur avait terminé ses vacances. Je suis à peine arrivée qu'il a demandé à me voir, car j'avais fait passer un courrier pour lui. Il était mal à l'aise parce qu'il a vu que je disais la vérité, en plus j'étais dans un état tellement pitoyable. Il m'a dit qu'il pouvait appuyer mon aménagement de peine, mais que le mieux dans tout ça, c'était que j'oublie tout ce qui s'était passé. Et moi je n'ai pas lâché. Mais je vous assure que porter plainte, ça a été dur de faire ça à l'intérieur des murs...

Puis les surveillants ont tenté de monter la détention contre moi. Ils ne faisaient plus rien passer. Quand les filles voulaient se faire passer des choses au moment des repas, des choses banales, à chaque fois ils ont tout refusé, en disant que c'était de ma faute, qu'ils avaient un problème avec moi et que donc tout le monde était puni, donc il fallait qu'elles s'adressent à moi si elles n'étaient pas contentes. Ça a marché malheureusement. Pas toutes, mais les plus virulentes, ça a été des insultes à ne plus en finir, des menaces...

Tout ça s'est passé les trois semaines avant que je passe en commission pour mon aménagement de peine. Je suis rentrée du cachot le lundi, et sept jours après je passais devant les magistrats. Les gardiens m'avaient dit que j'aurais jamais mon aménagement de peine, qu'ils m'empêcheraient de sortir. Ils m'ont menacée de prévenir le JAP pour m'empêcher de sortir.

J'avais un bon dossier et en trois semaines j'ai pris neuf rapports, un conseil de discipline et du cachot !

Les violences, je ne sais pas comment les expliquer, parce que je suis toujours restée calme, j'essayais de discuter et de remettre les choses dans leur contexte, mais je sais pas, ça les a excités. Et après, leurs motivations par contre, c'était qu'il valait mieux que je me taise. Ils ne voulaient pas que je dénonce. En plus, moi ne connaissant rien du tout, c'était ma première incarcération, je les ai crus, mais je suis quand même allée jusqu'au bout pour dénoncer, au défenseur des droits, aux droits de l'homme... J'ai regardé le petit livret, j'ai envoyé des lettres à tout ce que je pouvais, mais en faisant ça, au fond de moi, je croyais les gardiens, je pensais que pour mon aménagement de peine, c'était fichu, mais je suis quand même allée jusqu'au bout. Je trouvais ça tellement inhumain, que je me suis dit « je ferai deux mois de plus mais tant pis, il faut le dénoncer ».

Et finalement j'ai quand même obtenu mon aménagement de peine.

Je suis sortie à la fin du mois d'août et j'ai eu un bracelet pendant deux mois. Et j'ai été entendue après au commissariat pour déposer plainte officiellement. Les trois personnes mises en cause ont du être auditionnées, ou vont l'être. J'attends. C'est long. J'espère qu'il y aura des suites. J'ai tout envoyé au défenseur des droits, il m'a envoyé plusieurs courriers pour me dire qu'il était en train d'enquêter, qu'il avait tous les éléments nécessaires. J'ai écrit place Vendôme aussi, qui m'a répondu et a envoyé mon dossier à la cour d'appel de Grenoble. Mon avocat m'a dit que j'avais fait tout ce qu'il fallait. J'attends, j'aimerais vraiment qu'il y ait des suites.



Ce que je veux, c'est qu'on sache ce qui se passe, pour éviter que ça recommence, il faut pas laisser passer ce genre de choses, c'est grave !

On se retrouve entre leurs mains et ils font ce qu'ils veulent de nous. C'est intolérable. Il faut le dénoncer. C'est vrai qu'à l'intérieur de la prison, c'est très très dur. Ça dépend des personnes, mais sans soutien, j'imagine que c'est plus compliqué. Je voudrais encourager les personnes qui malheureusement sont confrontées à ce genre de violences et de maltraitements. >>>

## LA JUSTICE, QUEL BUSINESS



Depuis des mois les faits divers se succèdent au sujet de la prison, tentant de faire passer la prison pour "une nuisance" dans le quartier, nuisance qu'il faudrait faire disparaître. ( D'accord pour la faire disparaître, mais sans la remplacer par une autre !!!)

Que des gens tentent de se débrouiller face au rouleau compresseur de la prison, en faisant des parloirs sauvages ou des projections, que des tags injurient les matons, est considéré comme une gêne par certains bons citoyens ( la galère ferait-elle tache dans le paysage ?) ou comme un affront par les autorités municipales qui utilisent ces arguments pour justifier d'installer l'été dernier une caméra vidéo surveillance de plus dans cette ville qui les collectionne déjà.

Récemment on apprend que deux personnes ont été interpellés car soupçonnés d'avoir jeté des objets par dessus le mur d'enceinte pour des détenus. Le journal dit qu'ils vont passer en procès. La machine est bien rodée. La prison enferme, met dans la galère. Ceux qui n'acceptent pas cette sale réalité et tentent de la faciliter, de différentes manières, prennent eux aussi le risque de la sanction ou de la prison.

A Saint Etienne, la justice condamne récemment un homme à 6 mois de prison ferme pour avoir jeté par dessus le mur d'enceinte de la prison trois sandwiches, des cigarettes et une bouteille d'alcool.

La prison est une horrible machine qui mange les individus et en retire son profit. Le tribunal est là pour condamner ceux qui peupleront la nouvelle prison, car il va bien falloir remplir les nombreuses nouvelles places des deux maisons d'arrêt qu'ils ont construit !

## DES PORTABLES EN PRISON, QUELLE AFFAIRE !

Le daubé local nous apprend le 18 février que 15 portables auraient été saisis dans un WE à la maison d'arrêt. C'est encore une occasion pour le délégué syndical des matons, Sylvain Royère, de pleurer sur ses conditions de travail et de demander plus de sécurité.

Aux infos nationales, c'est le meme topo, puisque début février un grand journal parle des 27 500 portables saisis en prison en 2014, et qu'ils rabachent cette info en boucle comme s'il s'agissait d'un drame.

Il est donc important de rappeler quelques informations de base.

Ce n'est pas vrai que le téléphone existe déjà de manière satisfaisante en prison.

Il existe quelques rares cabines téléphoniques, peu nombreuses par rapport au nombre de détenus qui veulent les utiliser.

Leur accès est au bon vouloir des matons. S'ils veulent bien t'y emmener, tu peux appeler, sinon tant pis pour toi.

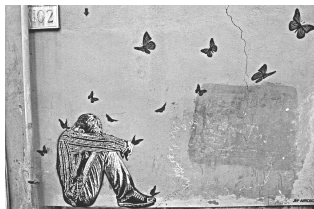
Toutes les discussions sont écoutées, par l'administration pénitentiaire, mais aussi par les surveillants et autres détenus qui se trouvent près de la cabine téléphonique, attendant leur tour. Merci l'intimité.

Leur usage est hors de prix. Comme pour le reste, cantines, location de frigo, etc, l'administration pénitentiaire considère les détenus et leurs proches comme des vaches à lait, et leur vend à un prix exorbitant par rapport à l'extérieur, des services ou produits de base.

C'est donc plusieurs centaines d'euros à la cabine, qui vont dans la poche des spéculateurs de l'enfermement, alors que dehors un abonnement illimité est devenu bon marché.

Et d'ailleurs, il faut rappeler que si le contact téléphonique est si important, c'est que les détenus sont privés de leurs proches, et vice versa.

Bien loin du baratin pénitentiaire sur le maintien des liens familiaux, la réalité est la privation de ces liens.



Tout d'abord la froideur et la douleur de l'absence de contact. L'accès aux parloirs peut être compliqué, les proches refusés pour quelques minutes de retard, des parloirs suspendus ce qui sert de moyen de chantage à

l'administration pénitentiaire. De toutes façons ce sont des moments réduits, et sous contrôle.

Les fameuses UVF ( parloirs prolongés qui peuvent durer jusqu'à 72h), ne concernent que quelques centres de détention, et tous les détenus n'ont pas accès à cette carotte des 3 UVF par an.

Pour les personnes qui viennent de loin, c'est encore toute une galère. Récemment encore combien d'histoires de prisonniers qui se révoltent pour obtenir un transfert qu'ils demandent en vain depuis des mois ?

C'est un besoin de base que de se procurer un portable pour tenter de maintenir un contact avec ses proches et avec le monde extérieur quand on est incarcéré.

Quand un portable est découvert, le détenu est sanctionné, cela peut aller du mitard à un procès où des personnes sont parfois condamnées à des mois d'emprisonnement supplémentaire pour ce fait.

**Ce qui nous paraît insupportable, ce n'est pas les portables en prison, c'est la misère affective que la prison crée.**

## LA PRISON TUE

**Le 29 janvier, une détenue originaire de Dieulefit est retrouvée morte à la maison d'arrêt de Valence.**

Sa mort est qualifiée de suicide. Mais quand on sait que les suicides sont 7 fois plus nombreux en prison qu'à l'extérieur, il est plus juste de dire que c'est la prison qui l'a tuée. Si elle n'avait pas été dans cette cellule, cela ne serait probablement pas arrivé.

La prison tue brutalement, ou alors à petit feu, par la longueur des années passées en détention, distribuées à tour de bras par les tribunaux.

Elle tue indirectement, comme dans ce cas, ou celui des deux détenus qui se sont suicidés à la maison d'arrêt de Bourg en Bresse depuis le début de l'année.

Elle tue directement par exemple par la main des gendarmes qui amènent un détenu pour une audition en vue d'un procès. C'est le cas de Hocine Bouras, qui a été tué lors d'un transfert, en Alsace le 26 août dernier. Le gendarme qui l'a abattu d'une balle dans la tête alors qu'il était menotté dans le véhicule, prétend qu'il a agi en état de "légitime défense"...

Elle tue de manière soit disant "inexpliquée" comme dans le cas de Sofiane Mostefaoui, décédé le 11 mars 2013 à la maison d'arrêt de Corbas. Depuis cette date, ses proches qui ont vu son corps marqué par les coups recus, cherchent au moins la vérité concernant sa mort.

Ici on rajoute également une pensée pour Elyes, mort en tentant d'échapper à la police qui le prenait en chasse à Romans ce 15 février.

**La police, la prison, et donc la justice tuent et mutilent, régulièrement. Ces morts servent à maintenir leur pouvoir afin que nous restions dans la crainte et la soumission face à eux. Ne nous résignons pas !**



# OPPOSITIONS EN PRISON



Récemment des détenus qui ne veulent pas se résigner aux conditions de misère dans lesquelles ils croupissent s'y sont opposés, de différentes manières.

Voilà quelques infos récoltées à ce sujet... pour diffuser la révolte.

Le 20 janvier, à la maison d'arrêt de Bourg en Bresse une quinzaine de détenus sont soumis à des fouilles de leurs cellules dès le petit matin, et regroupés dans une salle d'activité pendant ce temps.

Les fouilles de cellule sont répétées, et l'occasion de saccage d'affaires personnelles des détenus de la part des surveillants.

Ce jour là les prisonniers se rebellent, et détruisent le matériel de la salle d'activité, le projetant également sur le personnel pénitentiaire pour manifester leur colère. Une partie d'entre eux est transférée dans d'autres établissements de la région, les autres menés au mitard.

## LISTE DE REVENDICATIONS DES PRISONNIÈRES DE LA MAISON D'ARRÊT DES FEMMES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE POITIERS-VIVONNE

Comme ailleurs, nous voulons :

- Des payes correctes, tant aux ateliers qu'au service général
- La suppression des QI et des régimes différenciés au CD
- Les portes ouvertes en MA et/ou le téléphone en cellule
- La mise en place systématique des aménagements de peine sans délais et des transferts en CD dès la condamnation
- La facilitation du téléphone, des parloirs et des UVF avec nos proches, enfermés ou non
- La fin des fouilles systématiques et/ou punitives
- Les repas appétissants : marre de manger du plastique !

Localement, nous demandons :

- Des conditions dignes à la nursery : arrêt des réveils nocturnes, une cour avec de l'herbe, des temps de socialisation pour la maman...
- L'accès à l'école pour toutes : fin des refus avec la fausse excuse de la mixité

- La télé à 8 euros par mois : alignement sur la loi, comme dans les prisons publiques (18 euros ici pour Eurest)
- La fin de l'interdiction des apports aux parloirs (livres, disques, produits d'hygiène...) : on n'est pas là pour enrichir les cantines privées
- L'ouverture d'une salle de convivialité : elle doit être systématique quand la météo est mauvaise car il n'y a pas de préau dans la cour
- Plus d'activités : actuellement, il n'y a que « bricolages en papier » et « fitness », 2h. par semaine
- L'accès au terrain de foot : seuls les hommes y ont droit
- La gratuité du courrier interne : on doit timbrer les lettres pour le quartier hommes (Ces demandes sont toutes réalisables dans l'état actuel de la législation)

## ...ET LA PROPOSITION DE PLATE-FORME DE PHILIPPE ALORS PRISONNIER AU QUARTIER MAISON CENTRALE (QMC) DE REAU

- Stopper la construction des nouveaux QHS (tombeaux secrets): QMC, Condé-sur-Sarthe...
- Abolition des peines infinies qui condamnent à mort les prisonniers.
- Abolition du CNE : six semaines pour voir trois personnes qui décident avec leur boule de cristal si tu sors ou pas.
- Application et respect du rapprochement familial.
- Suppression des cachets et des piqûres de force aux prisonniers. Arrêt des méthodes actuellement employées : les Eris plaquent le prisonnier à terre, le menotent, font la piqûre et détruisent les gens. Les psychiatres qui décident de ça sont des bourreaux.
- Suppression des chambres sécurisées à l'hôpital
- Respect de la dignité des prisonniers et des conditions de vie à l'hôpital (les DPS sont attachés pour être auscultés lors d'exams parfois intimes devant un attroupement de flics, ce qui entraîne des refus de soins).
- Le Spip doit faire passer les informations entre les prisonniers et leurs familles et aider les prisonniers dans leurs démarches pour obtenir des conditionnelles et les aider à trouver du travail.
- Téléphone gratuit et illimité.
- Fin de l'exploitation du travail salarié : le Smic pour ceux qui bossent et le RSA pour les autres.
- Les allocataires des allocations adulte handicapé (AAH) doivent toucher la totalité de leurs indemnités.
- Respect des droits parentaux.
- Les surveillants doivent remplir leurs obligations d'assistance à personne en danger (quand on est malade la nuit et qu'on sonne à l'interphone les surveillants ne répondent pas ou l'éteignent, et c'est pire pour les DPS ).